

ANNEXE VII

Attestation de contrôle sanitaire vétérinaire à l'exportation

I - Bases légales

* Loi n° 99-24 du 9 mars 1999 relative au contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

* Décret n° du , organisant l'intervention des médecins vétérinaires et des agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation .

II - Nature de la marchandise contrôlée :

Animaux

Produits animaux

III - Description de la marchandise contrôlée :

- Nature :
- Nombre / quantité :
- Poids net total :
- Etablissement / exploitation d'origine :
- Nom de l'exportateur :
- Adresse de l'exportateur :
- Nom de l'importateur :
- Adresse de l'importateur :
- Pays de destination :
- Moyen de transport vers le pays de destination : (nature, références) :
- Date d'arrivée au point de passage :
- Poste d'inspection frontalier :

IV - Contrôle sanitaire vétérinaire effectué

- Contrôle documentaire Date :
- Contrôle d'identité Date :
- Contrôle physique Date :

V : Décision

- Autorisation d'exportation
- Exportation non autorisée
- Motif :

- Retour de la marchandise exportée à l'exploitation/ l'établissement d'origine .

Date :

Médecin vétérinaire :

Signature :

Qualité du signataire :

Cachet officiel :